

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR :

***CARACTERISTIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS
ET REGIME FISCAL DE LEURS PRODUITS***

07 DECEMBRE 2023

HOTEL LAÏCO – TUNIS

Tarif : 520 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19%)

ANIMÉ PAR

Mme. Habiba LOUATI

Ex-Directrice Générale de la Législation Fiscale - Ministère des Finances



www.ifbt.tn



[\(+216\) 71 340 815](tel:+21671340815)



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Maîtrise des aspects techniques des instruments financiers et des aspects fiscaux de leurs produits
- Se prémunir contre les risques fiscaux inhérents à la retenue à la source exigible sur les produits des instruments financiers compte tenu des spécificités techniques de chaque type d'instruments et des conventions de non double imposition

PUBLIC CIBLE

- Les intermédiaires en bourse, les banquiers, les assureurs, les auditeurs de comptes, toutes les entreprises intéressées et particulièrement celles opérant dans le secteur financier, etc..

FORMATEUR

Mme. Habiba LOUATI

- Ex-Directrice Générale de la Législation Fiscale Ministère des Finances

PROGRAMME

08H45-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	Présentation des caractéristiques des différents instruments financiers : <ul style="list-style-type: none">▪ Instruments financiers à revenu variable :<ul style="list-style-type: none">• Titres de capital,• Parts des fonds d'investissement,• OCA ouvrant droit aux dégrèvements fiscaux▪ Instruments financiers à revenu fixe :<ul style="list-style-type: none">• Obligations• OCA• Titres participatifs• Certificat de dépôts• Billets de trésorerie• Bons de caisse• Pensions livrées• Bons de Trésor• parts des FCC
11h00-11h15	Pause-café
11h15-14h00	Détermination du régime fiscal des produits des instruments financiers : <ul style="list-style-type: none">▪ Régime fiscal des produits des instruments financiers à revenu variable :<ul style="list-style-type: none">• Pour les bénéficiaires résidents<ul style="list-style-type: none">○ Au niveau des produits○ Au niveau de la plus-value de cession• Pour les bénéficiaires non-résidents (compte tenu des conventions de non double imposition)<ul style="list-style-type: none">○ Au niveau des produits○ Au niveau de la plus-value de cession▪ Régime fiscal des produits des instruments financiers à revenu fixe<ul style="list-style-type: none">• Pour les bénéficiaires résidents<ul style="list-style-type: none">○ Au niveau des produits○ Au niveau de la plus-value de cession• Pour les bénéficiaires non-résidents (compte tenu des conventions de non double imposition)<ul style="list-style-type: none">○ Au niveau des produits○ Au niveau de la plus-value de cession
14h00-15h00	Déjeuner

